



Loi evin, à quoi sert une loi si peu appliquée ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 7 novembre 2004

En visite dans la capitale entre le 27/10 et le 02/11 j'ai pu constater le peu de cas que bien des restaurateurs font de la loi Evin et aussi l'existence d'une culture de la passivité c'est à dire une faible implication des citoyens ; beaucoup considèrent que ce n'est pas leur affaire mais celle des autorités..... (qui s'empressent de ne pas intervenir.....)

Entre autres fait : rue de la Gaîté au restaurant le plomb du Cantal les fumeurs et les autres sont mélangés : j'interpelle le serveur pour lui faire remarquer l'infraction et je m'en vais. Rue de Montparnasse dans un restaurant thaïlandais recommandé par le Routard il existe un espace non -fumeur signalé par des pictogrammes ce qui constitue un progrès par rapport à la situation précédente mais bafoue quand même la loi. Une fumeuse s'installe à côté d'un pictogramme non fumeur bien en évidence sans que personne ne s'en émeuve. Sur les quais près de la Samaritaine dans un salon de thé même scénario ; le serveur justifie la situation en affirmant que le fumeur est un habitué .Je demande si les pictogrammes sont là pour la décoration.

Bref un dialogue de sourds le plus souvent. Le plaignant passant pour un enqueteur grincheux .

Je constate aussi une infraction dans le métro et enfin dans le TGV (bien que des annonces aient été faites de son caractère non fumeur).

Bref à quoi sert une loi si peu appliquée ?

Réponse :

Faible implication du citoyen : oui c'est là la raison profonde de la désuétude dans laquelle était tombée la loi EVIN. Il semblerait que la politique menée depuis deux ans et l'engagement des associations comme DNF aient réussi à inverser cette logique car aujourd'hui, vous êtes nombreux à vous rebeller contre cet état de fait.

Il y a cependant certains secteurs pour lesquels la condamnation ne doit pas être aveugle, c'est particulièrement le cas de la RATP qui fait des efforts louables, au delà des obligations de moyens que la loi lui impose, annonces sonores, affichages nombreux, amendes aux contrevenants et résultat moyennement satisfaisant si on le ramène au nombre de personnes concernées. Les points noirs de la RATP sont les gares SNCF-RATP.

La volonté de la SNCF est en effet essentiellement guidée par des considérations économiques. L'air dans les voitures réservées aux fumeurs étant tellement irrespirable a fait désertier ces voitures dont le taux de remplissage a conduit la SNCF à les supprimer. Faire respecter la protection contre le tabagisme ne lui rapportera pas un centime de plus, aussi ne donne-t-elle pas de consignes particulières à ses contrôleurs ou aux agents assermentés qui pourraient délivrer des amendes forfaitaires aux contrevenants dans les gares.

Renseignez-vous sur les conditions d'application de la loi EVIN dans les différents lieux qui vous intéressent en consultant le site de DNF, continuez à réagir avec calme et fermeté chaque fois que vous constatez des infractions et

Loi evin, à quoi sert une loi si peu appliquée ?

surtout, faites des émules autour de vous : le combat est sur le point d'être gagné, mais il ne le sera pas sans vous !